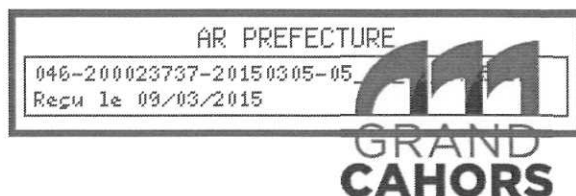


Affiché
Le 16 MARS 2015



Séance du 5 mars 2015 à 19 heures
Commune de Cahors – Salle Henri Martin

Aujourd'hui, jeudi cinq mars deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors –Salle Henri Martin

Etaient présents :

49 titulaires dont 9 possédant une procuration
9 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

FRANCOULES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE

LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM

MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
SAINT GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit)
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit), M. COLIN Henri (tit) procuration de Mme LASFARGUES Geneviève (tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de M. MUNTE Serge (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit) procuration de M. BOUILLAGUET Vincent (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme BONNET Catherine (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit) procuration de M. LABRO Didier (tit),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit)
Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit),
M. CORMANE Jean-Pierre (tit) procuration de Mme ARNAUDET Véronique (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup) procuration de M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit), M. PONS Stéphane (sup),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (tit),
M. GILBERT Joël (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup),

Secrétaire de séance :

Mme ROUAT Géraldine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCE – Achat - Commande publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : Fourniture de matériaux de voirie. Constitution du groupement – Lancement de la procédure et signature des marchés.

A été adopté à l'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 05 mars 2015
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Fabienne ROMANISYN
Service : Achat – Commande Publique

**Objet : Création d'un groupement de commandes : Fourniture de matériaux de voirie.
Constitution du groupement – Lancement de la procédure et signature des marchés**

Mesdames, Messieurs,

Les services de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors sont amenés, de façon récurrente, à faire appel à des entreprises externes pour la fourniture de matériaux de voirie pour l'entretien des routes.

En vertu de l'article 8 du Code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les collectivités territoriales. Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, le regroupement permet l'obtention des meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat, en générant des avantages tarifaires et en évitant des procédures lourdes.

L'ensemble des besoins étant identiques, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors qui a pour double objectif :

- Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- Des économies d'échelle.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Commune de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en vue de la passation d'un marché public de fournitures de matériaux de voirie. S'agissant d'un besoin récurrent, la convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les conditions d'adhésion d'un nouveau membre ou de retrait d'un membre du groupement, sont définies dans la convention ci-annexée. De fait, toute modification à la convention de groupement sera effectuée par voie d'avenant.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commandes alloti. Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Granulats livrés
- Lot 2 : Granulats enlevés
- Lot 3 : Grave émulsion
- Lot 4 : Grave concassée livrée
- Lot 5 : Grave concassé enlevé

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Ce marché à bons de commandes est passé pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 3 fois.

Les montants maximum en € HT par lot et par an sont de :

Lot 1 : Granulats livrés - Montant maximum : 150 000,00 € HT
Commune de Cahors : 10 000,00 € HT – Grand Cahors : 140 000,00 € HT

Lot 2 : Granulats enlevés - Montant maximum : 10 000,00 € HT
Commune de Cahors : 2 000,00 € HT – Grand Cahors : 8 000,00 € HT

Lot 3 : Grave émulsion - Montant maximum : 250 000,00 € HT
Commune de Cahors : 20 000,00 € HT – Grand Cahors : 230 000,00 € HT

Lot 4 : Grave concassée livrée - Montant maximum : 20 000,00 € HT
Commune de Cahors : 5 000,00 € HT – Grand Cahors : 15 000,00 € HT

Lot 5 : Grave concassé enlevé - Montant maximum : 15 000,00 € HT
Commune de Cahors : 5 000,00 € HT – Grand Cahors : 10 000,00 € HT

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

En conséquence, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commande entre la Commune de Cahors, le Grand Cahors pour l'achat de fournitures de matériaux de voirie ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fournitures de matériaux de voirie, et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention ;
- c- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offre ouvert conformément aux articles cités ci-dessus ;
- d- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer les marchés et tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de ces marchés, d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2015 et suivants.

AR PREFECTURE

046-200023737-20150305-05_05_03_2015-DE
Reçu le 09/03/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

